

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole élémentaire publique THILLOIS
Reims (51)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0510522R_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole élémentaire publique THILLOIS Reims (51) Commune (Département)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0510522R _RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Louise MALINGRE	Ingénieur d'Etude
Vérificateur	Isabelle DURLET-BOUEXIERE	Chargée de Projet
Approbateur	Laurent ROUGIEUX	Directeur de Projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'**école élémentaire** publique Thillois (ETS n° 0510522R) est située au 46, rue de Thillois à Reims (51). Cette école accueille environ 173 enfants âgés de 6 à 12 ans.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la contiguïté ou la proximité de l'ETS avec plusieurs anciens sites industriels (garage, distribution de carburant, fabrique de machines, teinturerie/blanchisserie) et a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, issues des sites BASIAS contigus ou proches.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été retenu du fait de l'âge des enfants (6 à 12 ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet n'a pas été retenu car les réseaux d'eau potable ne traversent pas l'emprise des sites BASIAS.

Résultats des investigations

Conformément au programme défini lors de la phase 1 du diagnostic, des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air du sol sous dalle », « air du sol de la cave » et « air du vide sanitaire » au droit des trois bâtiments scolaires. Les substances recherchées sont les substances associées aux anciennes activités recensées.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

¹ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Les investigations ont montré que des hydrocarbures volatils et des Composés Organo-Halogénés Volatils (COHV) ont été quantifiés dans l'air du sol sous la dalle des bâtiments et dans l'air du vide sanitaire. Cependant, les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur au rez-de-chaussée, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école élémentaire publique Thillois à Reims (ETS n°0510522R) en « **catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés.** »

Toutefois, dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle du rez-de-chaussée des bâtiments de l'ETS (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée sous la dalle (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion pour certains composés). Ceci amène à recommander le maintien en bon état de cette dalle.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».